



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **ES019**

<p>ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À:</p> <p>Emilie Scheckman, Agente principale aux contrats (613) 239-5678 poste 5687 emilie.scheckman@ncc-ccn.ca</p>	<p>N° DU CONTRAT: (à l'utilisation de la CCN seulement)</p>
<p>CLÔTURE DE L'OFFRE :</p> <p>25 mai, 2022 à 15h00, heure avancée de l'est</p>	
<p>RETOURNER LA SOUMISSION À</p> <p>Veillez soumissionner en vous servant du présent formulaire et retourner à : →</p> <p>Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique</p>	<p>Commission de la capitale nationale Services d'approvisionnement</p> <p>Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca</p> <p>Référer au dossier de soumission de la CCN no. ES019</p> <p>Remarque : la taille de la pièce jointe au courriel est définie à un maximum de 30 Mo</p>
<p>DESCRIPTION DES BIENS:</p> <p>Fournir et livrer F.A.B. destination :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un (1) Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable- Une (1) Nacelle à usage multiple- Un (1) ensemble de lames de fourche de 48 pouces- Un (1) coupleur de détachement rapide hydraulique	<p>RÉGION DE LIVRAISON:</p> <p>F.A.B. destination:</p> <p>1740 Avenue Woodroffe Ottawa, Ontario</p>



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES019

I. OFFRE

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale (ci-après appelé "Commission" ou la "CCN") de fournir et livrer les biens selon les termes de références et les modalités et conditions pour **les prix fermes tout compris tel que mentionnés dans la section III.**

II. ENTENTE GÉNÉRALE L'Entrepreneur convient:

1. que les biens, selon les termes de références et les exigences obligatoires, sont demandés **trois (3) mois après l'octroi du contrat.**
2. de livrer les biens selon les termes de références et les exigences obligatoires à **1740 Woodroffe Avenue, Ottawa, Ontario.**
3. que la présente soumission et contrat, les termes de références, les exigences obligatoires, les annexes, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales pour des biens et tous attachements et addenda émis doivent être et forment la soumission intégrale, et que la présente offre est faite sous réserve des dispositions qu'elle contient.
4. que la présente soumission remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, qu'elle est irrévocable pour une période de 90 jours à compter de la date de clôture des soumissions susmentionnées.
5. que la soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes dispositions, lorsque acceptée et signée pour le compte de la Commission, est l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission.
6. que le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES019

III. PRIX

L'Entrepreneur confirme que les montants inscrits ci-dessous représentent les prix fermes tout compris mentionnés à la clause 1:

Item	Description	Prix fermes tout compris (excluant les taxes)
	Fournir ci-bas la marque, le modèle et l'année du chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable proposé selon les termes de références et exigences obligatoires: Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable Marque: _____ Modèle: _____ Année: _____	
1	Un (1) chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
Attechements		
2	Une (1) nacelle à usage multiple selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
3	Un (1) ensemble de lames de fourches de 48 pouces selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
4	Un (1) coupleur de détachement rapide hydraulique selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
5	Livraison (FAB Destination) selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
SOUS-TOTAL (Item 1+2+3+4+5)		\$
13% TVH		\$
TOTAL		\$



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES019

IV. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attribution du marché sera le soumissionnaire qui rencontre toutes les exigences obligatoires, les modalités et conditions, et, qui présente à la CCN la meilleure valeur au plan financier. La CCN se réserve le droit de vérifier tous les items proposés par le plus bas soumissionnaire. La CCN se réserve aussi le droit d'annuler la demande de soumission, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de soumission, dans sa forme originale ou en version modifiée. La CCN se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre soumissionnaire.

V. FACTURATION

- Le paiement sera effectué après réception, livraison et acceptation des marchandises.
- L'Entrepreneur aura le droit de recevoir les paiements dans les 30 jours, lorsque le représentant technique aura fait la livraison du certificat indiquant qu'effectivement la facture est authentique et exacte, que l'Entrepreneur a dûment effectué les travaux durant la période visée et a observé les termes du contrat.
- La Commission est une société d'État assujettie à la Taxe sur les biens et les services (TPS) et à la Taxe de vente provinciale (TVHO ou TVQ). L'entrepreneur doit indiquer séparément, avec la demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVHO ou TVQ, dans la mesure applicable, que la Commission paiera. Ces montants seront versés à l'entrepreneur qui devra remettre les montants appropriés à Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux appropriés. Le soumissionnaire gagnant doit remplir le formulaire T1204 au complet avant d'être attribuer un contrat.
- Toutes les factures doivent mentionner le numéro du contrat xxxxxx (**numéro à 6 chiffres sur la première page lorsqu'un contrat est exécuté entre l'Entrepreneur et la Commission**) et être envoyées par courriel en format Adobe (fichier .pdf) à payables@ncc-ccn.ca .
- Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de contrat.

VI. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agente principale des contrats, emilie.scheckman@ncc-ccn.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent principal des contrats. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES019

VII. INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

La CCN demande que les soumissionnaires présentent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Courriel #1 : Soumission technique (Voir l'appendice A des Termes de références)
- Courriel #2 : Soumission financière (Voir Section III-Prix. Les données portant sur les coûts et les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière)

VIII. RESPONSABLES

L'agente principale de contrats

L'agente principale de contrat de la CCN pour ce contrat est:

Emilie Scheckman

Commission de la capitale nationale

Téléphone: 613 239-5678 ext.5687

Adresse courriel: emilie.scheckman@ncc-ccn.ca

L'Agent principal de contrats est responsable de la gestion du contrat. Toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par la personne qui a le pouvoir délégué de passer des marchés à la CCN. Le consultant ne doit pas effectuer des travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'Agent principal de contrats.

Représentant du client pour la CCN

Le Représentant du client pour le contrat est:

(À être rempli à l'octroi du contrat)

Commission de la capitale nationale

Téléphone: *(À être rempli à l'octroi du contrat)*

Adresse courriel: *(À être rempli à l'octroi du contrat)*

Le représentant du client représente la CCN pour ce qui a trait aux travaux exécutés en vertu du présent contrat et est responsable de toutes les questions liées aux aspects techniques des travaux visés par le présent contrat. Les questions techniques peuvent être abordées avec le représentant du client, mais ce dernier n'a pas les pouvoirs d'autorisation de modifications à la portée des travaux. Les modifications ne peuvent se faire que par une modification du contrat autorisée par l'Agent principal de contrats.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES019

Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

Suivi pour la livraison

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

IX. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'ambiguïté, d'écarts ou d'incohérence entre les divers documents, le texte du premier document mentionné dans liste suivante aura préséance sur le texte dans un document mentionné subséquemment.

- (1) Toute modification ou tout amendement aux documents contractuels;
- (2) Ce formulaire de soumission/contrat;
- (3) Conditions Générales
- (4) Termes de références;
- (5) Soumission de l'entrepreneur datée _____.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **ES019**

X. RÉCEPTION D'ADDENDA

Nous accusons réception des addenda suivants _____. Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions et modalités énoncées dans la présente et aux prix soumis les articles énumérés ci-dessus et sur toute feuille ci-jointe.

Nom et adresse de l'Entrepreneur :

Signature(s) :

Téléphone :

Titre :

Courriel :

Date :

Attesté et signé au nom de la Commission à la date suivante : _____

**À L'USAGE EXCLUSIF DE LA CCN
SIGNATURE(S) DE LA CCN SEULEMENT**

TITRE

Commission de la capitale nationale

Termes de références

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

PRINTEMPS 2022

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

1.0 Objet

La Commission de la capitale nationale (CCN) procède à un appel d'offres pour l'obtention et la livraison d'un (1) chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable qui sera en utilisation à l'entrepôt Woodroffe. Le produit convoité sera neuf, et du plus récent modèle en production.

2.0 Commission de la capitale nationale

La CCN est une corporation de la couronne du gouvernement du Canada, et sa mission est d'assurer que la région de la capitale du Canada est investie d'une importance nationale et représente une source de fierté auprès des Canadiens.

3.0 Contexte

L'entrepôt de la CCN, situé au 1740 avenue Woodroffe, offre du remisage à court et long-terme à des actifs variés et un inventaire de matériel pour des projets de construction de la CCN, des événements spéciaux et commémorations, des équipements pour programmes et activités, etc.

Un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable est requis pour remplacer le chariot élévateur en usage actuellement à l'entrepôt.

Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable sera en opération pour des périodes prolongées, naviguera sur des surfaces inégales et comportant des trous pour une variété d'applications, dans toutes sortes de conditions météorologiques, en montant et descendant des pentes raides.

4.0 Standards et réglementations

Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable devra se conformer aux lois applicables, relations et standards industriels gouvernant les secteurs manufacturiers et de la sécurité, les normes de niveau de bruit et de pollution en vigueur au Canada et au moment de la fabrication de la machinerie.

- Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada – Transport Canada <https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/lois-reglements/liste-reglements/reglement-securite-vehicules-automobiles-crc-ch-1038>
- Règlements canadiens sur la santé et la sécurité au travail – Justice Canada <https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/page-1.html>
- Normes de sécurité pour les chariots élévateurs – Groupe CSA <https://www.csagroup.org/fr/store/product/B335-15/>

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

5.0 Exigences générales

La CCN exige la fourniture et la livraison (FAB destination) d'un chariot élévateur diesel télescopique à portée variable de type industriel, certifié quatre roues motrices, tout terrain, ayant une capacité de soulèvement de charge certifiée d'un minimum de 7 000 livres. Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable doit être de conception conventionnelle, robuste et dotée d'un (1) ensemble de lames de fourches de 48 pouces, d'une (1) nacelle à usage multiple et d'un (1) coupleur de détachement rapide hydraulique. Le coupleur de détachement rapide hydraulique doit avoir la capacité d'attacher rapidement l'ensemble de lames de fourches de 48 pouces, la nacelle à usage multiple, ainsi qu'une nacelle déjà en usage de type Reactor Plow – Modèle # P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB.

À NOTER : Les lames de fourches, la nacelle à usage multiple et le coupleur de détachement rapide hydraulique sont des exigences de cet appel d'offres; la nacelle « Reactor Plow » **ne l'est pas**.

Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable doit être un produit standard du fabricant, différent de cela seulement en respect lorsque nécessaire afin de rencontrer les exigences particulières des termes de références. Les composantes de l'unité ne doivent pas être nécessairement le produit du même fabricant. La conception et la construction doit être de sorte que le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable peut supporter une utilisation continue. Ceci inclut soulever et transporter d'importantes charges avec des lames de fourches, une nacelle à usage multiple et une nacelle de 8 pieds « Reactor Plow » déjà en usage. L'utilisation implique de devoir opérer à l'extérieur sous toutes conditions météorologiques. Toutes les composantes, particulièrement liées aux systèmes électriques, de carburateur et d'échappement, doivent résister aux effets néfastes de la poussière et de l'eau. La conception du chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable doit permettre un accès facile pour l'entretien, le remplacement et l'ajustement de composantes et d'accessoires, avec un minimum de perturbation sur d'autres éléments.

Le chariot élévateur devra être livré à l'entrepôt Woodroffe situé au 1740 avenue Woodroffe, Ottawa, Ontario.

6.0 Exigences spécifiques

- Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable
- Multi usage (soulever, pousser, creuser) et utilisation en de multiples conditions (intérieur/extérieur, terrain accidenté, été/hiver; pneus de neige et de boue)
- Capacité de soulèvement de charge – Pas moins que 7,000 livres

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

- Mât – Protection intégrée d'éclatement de boyau; coupleurs de détachement rapides; type télescopage à deux ou trois stades.
- Essieu – Quatre roues motrice
- Capacité de la direction – Deux roues, quatre roues et direction maugrée
- Transmission – Hydrostatique à deux vitesses
- Moteur – Diésel, certifié US EPA Tierce 4 finale sans utilisation de « DPE », « DEF » ou « DOC »; séparateur de carburant/eau avec drain incorporé au système de carburant; protection antigel à -35 degrés Celsius; équipé d'un bloc-moteur.
- Cabine de l'opérateur – Ceinture de sécurité standard; sièges rembourrés; variété d'options de positions assises afin d'accommoder les opérations et le type d'application; protection anti-renversement du compartiment de l'opérateur; plafond vitré avec barres de protection au niveau du compartiment de l'opérateur; joystick simple pour le contrôle du mât; fonction du joystick équipé d'un interrupteur de désengagement manuel situé à l'intérieur de la cabine et à portée de l'opérateur, lorsqu'assis; unité équipé avec une gauge du nombre d'heures en opération, une alarme audible et/ou des indicateurs individuels d'éclairage et/ou gauge de température élevée du moteur, température élevée de la transmission, charge de la batterie, pression basse de l'huile à moteur, pression basse de l'huile à transmission, filtre à air bloqué; cabine de l'opérateur équipé d'ajustements à hauteur de visibilité pour la vitesse et le positionnement; alarme de recul audible et éclairage externe de sécurité; éclairage frontal et externe de travail et un seul éclairage arrière de travail.
- Coupleur de détachement rapide hydraulique – Capacité à attacher rapidement une nacelle à usage multiple, une nacelle déjà en usage (Modèle # P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB) et des lames de fourche de 48 pouces. Consulter l'appendice B pour de l'information sur la nacelle « Reactor Plow » qui est déjà en usage à l'entrepôt (modèle # P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB).
- Attachements – Une (1) nacelle à usage multiple et un (1) ensemble de lames de fourche de 48 pouces.

7.0 Garantie

Le fournisseur garanti au propriétaire que le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable fourni est en conformité avec les exigences, de bonnes fabrications et de bons matériels, et accepte de remplacer promptement une ou des pièces qui, en raison de fabrication ou de matériel déficient échouerait dans des circonstances normales d'utilisation, exempte de négligence ou d'accident, pour une période minimale de 2 000 heures ou 24 mois (selon la première éventualité) à partir de la date d'acceptation. Tel

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

remplacement inclura toutes les pièces, la main-d'œuvre et le transport au lieu de travail du propriétaire et sera libre de toute charge pour le propriétaire ou son représentant. Les réparations sur site doivent être réalisées dans les 24 heures de l'appel demandant un service. Au cours de la période de garantie, le soumissionnaire choisi doit fournir un chariot de remplacement comprenant les mêmes spécifications, si le chariot d'usage est hors service pour une période de plus de 72 heures.

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

APPENDICE A

Exigences Obligatoires

ITEMS OBLIGATOIRES:

- I. Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils se conforment pleinement aux exigences obligatoires suivantes en fournissant un document détaillé de description d'information et/ou en fournissant une explication qui démontre clairement la conformité.
- II. Les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit où se trouve l'information portant sur les exigences obligatoires.

ITEMS OBLIGATOIRES	Exigence Obligatoire atteinte? Oui ou non	Numéro de page
1. Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable		Page:
2. Multi usage (soulever, pousser, creuser) et utilisation en de multiple conditions (intérieur/extérieur, terrain accidenté, été/hiver; pneu de neige et de boue)		Page:
3. Capacité de soulèvement de charge – Pas moins que 7 000 livres		Page:
4. Mât <ul style="list-style-type: none">• Protection intégrée d'éclatement de boyau• Coupleurs de détachement rapides• Type télescopage à deux ou trois stades.		Page:
5. Essieu – Quatre roues motrices		Page:
6. Capacité de la direction – Deux roues, quatre roues et direction maugrée		Page:
7. Transmission – Hydrostatique à deux vitesses		Page:
8. Moteur <ul style="list-style-type: none">• Diésel• Certifié US EPA Tierce 4 finale sans utilisation de « DPE », « DEF » ou « DOC »• Séparateur de carburant/eau avec drain incorporé au système de carburant		Page:

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

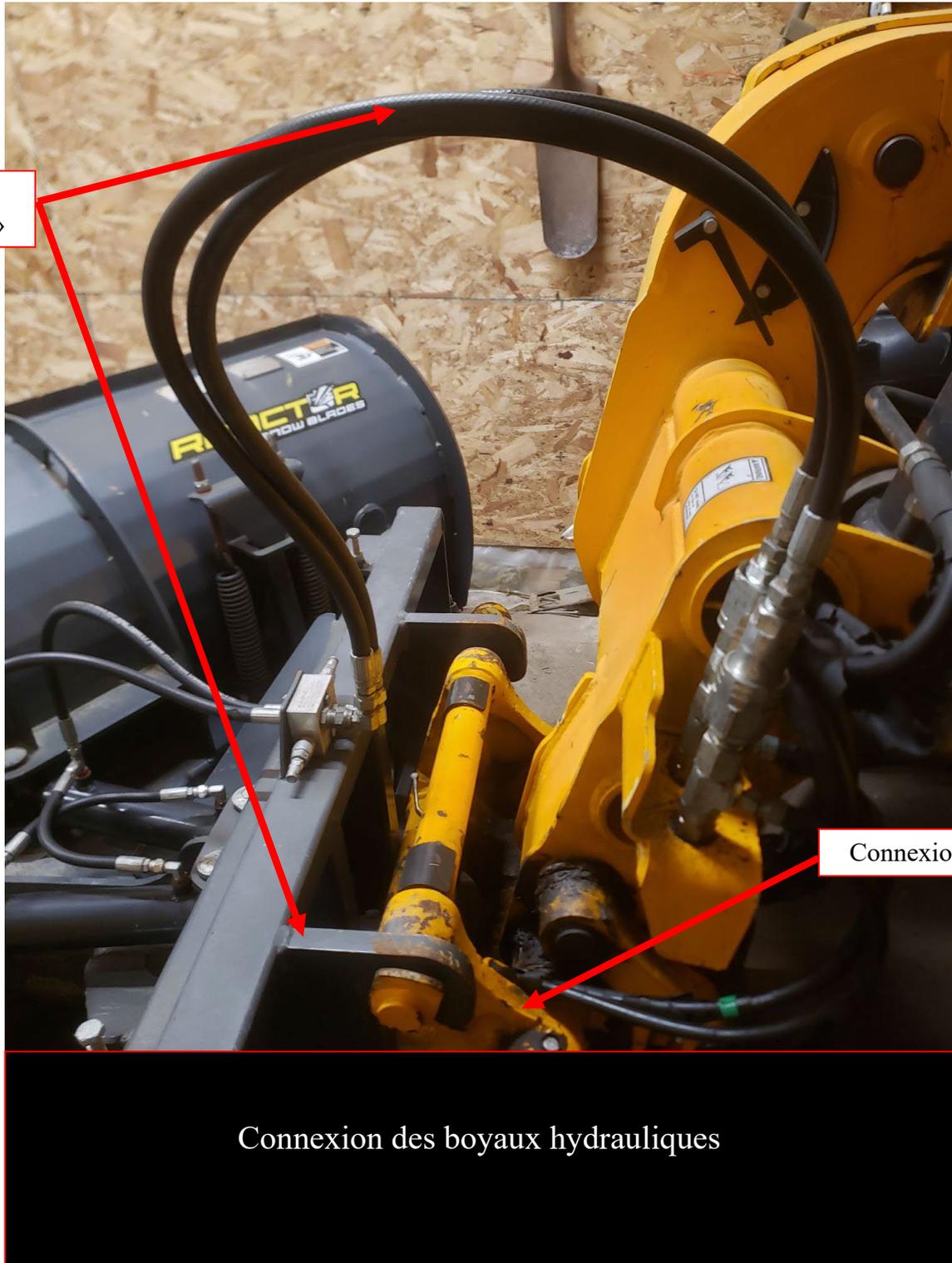
<ul style="list-style-type: none">• Protection antigel à -35 degrés Celsius• Équipé d'un bloc-moteur.		
<p>9. Cabine de l'opérateur</p> <ul style="list-style-type: none">• Ceinture de sécurité standard• Sièges rembourrés• Variété d'options de positions assises afin d'accommoder les opérations et le type d'application• Protection anti-renversement du compartiment de l'opérateur• Plafond vitré avec barres de protection au niveau du compartiment de l'opérateur• Joystick simple pour le contrôle du mât• Fonction du joystick équipé d'un interrupteur de désengagement manuel situé à l'intérieur de la cabine et à portée de l'opérateur, lorsqu'assis• Unité équipée avec une gauge du nombre d'heures en opération et gauge à essence• Alarme audible et/ou des indicateurs individuels d'éclairage et/ou gauge de température élevée du moteur, température élevée de la transmission, charge de la batterie, pression basse de l'huile à moteur, pression basse de l'huile à transmission, filtre à air bloqué• Cabine de l'opérateur équipé d'ajustements à hauteur de visibilité pour la vitesse et le positionnement• Alarme de recul audible et éclairage externe de sécurité• Éclairage frontal et externe de travail et un seul éclairage arrière de travail		Page:
<p>10. Coupleur de détachement rapide hydraulique – Capacité à attacher rapidement une nacelle à usage multiple, une nacelle déjà en usage « Reactor Plow » (modèle # P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB) et des lames de fourche de 48 pouces (consulter l'appendice B pour de l'information sur la nacelle « Reactor Plow » qui est déjà en usage à l'entrepôt - modèle # P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB).</p>		Page:
<p>11. Attachements</p> <ul style="list-style-type: none">• Une (1) nacelle à usage multiple• Un (1) ensemble de lames de fourche de 48 pouces		Page:

Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

APPENDICE B

« Reactor Plow » - Actuellement détenus
Modèle # P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB



Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable



Commission de la capitale nationale

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable





CONTRATS DE FOURNITURES
Instructions à l'intention des soumissionnaires

1. Adresse

La soumission doit être envoyée **Par courriel** : Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca

La CCN demande que les soumissionnaires présente leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- **Courriel #1 : Soumission technique** (Voir l'appendice A des Termes de références)
- **Courriel #2 : Soumission financière** (Voir Section III-Prix. Les données portant sur les coûts et les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière)

2. Livraison des soumissions

La CCN doit recevoir les soumissions au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées sur la page titre (page 1). Le soumissionnaire doit envoyer par courriel sa soumission à temps: les soumissions reçues après la date et l'heure indiquées seront refusées.

3. Soumissions inacceptables

Soumissions non présentées sur le formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions par télécopieur à moins d'indication contraire.

Soumissions reçues après la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les soumissions incomplètes risquent d'être rejetées.

Les soumissions non signées seront exclues.

4. Révision des soumissions

Le soumissionnaire peut réviser sa soumission par courriel avant l'heure et date de fermeture des soumissions.

Les modifications doivent être clairement identifiées

5. Façon de remplir le formulaire de soumission et de contrat

Indiquer le prix et ajouter la TPS et la TVP s'il y a lieu avant d'inscrire le montant total.

La TVP est calculée en fonction de la loi de la province où a lieu la livraison.

Dactylographier ou inscrire lisiblement en lettres moulées le nom de l'entrepreneur, son adresse et son numéro de téléphone.

Signer le formulaire de soumission ou de contrat dans l'espace prévu à cette fin et conformément aux instructions ci-après.

La soumission doit être signée par un représentant dûment autorisé de l'entreprise. Celui-ci doit apposer sa signature normale et indiquer en regard de celle-ci à quel titre il agit. La soumission doit également porter le sceau de l'entreprise, si elle en possède un.

Il ne faut rien inscrire dans la section réservée à la signature des représentants de la Commission.

6. Lois applicables – soumission

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



CONTRATS DE FOURNITURES
Conditions générales

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.
9. a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

- b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.
 - c) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
 11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
 12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
 13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
 14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
 15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.